ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Andrew Hero, jr. vs. Meredith Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7412.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI 26 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadix, Valence, Greene et St David, et désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, de l'îlet No 548, sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 20 juin, 1867, et déposé pour référence à l'étude de Joseph Cohn, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur de Geo. P. Bowers, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, jr, notaire, le 14 janvier 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24, 31, 7, 14, 21, 26

Lafayette Folger vs. S. U. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6122—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Plaisance, Harmony et Nayades, maintenant St-Charles, et formant l'encoignure des rues Prytania et Harmony, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade de cent cinquante pieds à la rue Harmony entre lignes parallèles, la dite portion de terre formant une partie de l'îlet numéro vingt-deux sur le plan original du faubourg Delassize et étant désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire, le 21 avril 1863, acquis de Thomas M. Anderson par Edward C. Palmer, pardevant A. Hero jr, le 13 janvier 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17mai—17 24 31—juin 7 14 19

Compagnie d'Assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Chas. G. Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7329.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désigné par le District No 201, et mesurant, au pied anglais, soixante-quatre pieds deux pouces et demi de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de soixante-quatre pieds un pouce, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, député voyer, le 11 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.

2° Trois certains lots de terre situés dans le susdit Premier District de cette ville, dans le susdit îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, St-Joseph et Foucher, désignés par les numéros trois, quatre et cinq, et mesurant chacun vingt-et-un pieds quatre pouces et un tiers de ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied anglais, conformément au plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 2 juin 1841, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 15 juin 1841. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent, les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre consistant en l'entrepôt bien connu comme "Homes Inspection Warehouse".

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de James Byrnes, par acte passé en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville en date du vingt-sixième jour de mars 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—1,8,15,19

Gustave Kohn vs. Joseph N. Magine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8316—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente-huit et borné par les rues Clara, Arcadie, Milan et Berlin, et qu'il a été désigné par le numéro cent dix-sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1868 et mesurant plus ou moins trois cents pieds de face sur chacune des susdites quatre autres rues.

2° Et un autre certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente neuf et borné par les rues Clara, Arcadie et Berlin et l'Avenue Napoléon. Etant l'îlet de terre désigné par le numéro cent dix-huit sur un plan ci-dessus désigné et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des dites quatre rues.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise du plaignant conformément à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 21 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4, 11, 18, 25—1. 5 juin.

Thos O'Neil vs. John Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8348.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, St-Jane, Poydras et Perdido, désignés comme lots numéros dix, onze et douze, sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer en date du 26 mai 1877, et déposé pour référence en l'étude de C. R. Girardey, encanteur, et se composent ensemble, les mêmes numéros sur un plan dressé par Louis H. Pilié, anciennement voyer de ville, en date du 8 décembre 1866, et déposé pour référence en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun au pied américain, conformément au dit plan trente pieds un pouce et quatre lignes de face à la dite rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et une ligne, entre lignes égales ou parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire du demandeur, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 7 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8,15,22,29—5,9 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas Garrett Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8261.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec les effets mobiliers qui y sont attachés et qui ont devenus immeubles par destination.

Un certain lot de terre situé dans l'ancienne Deuxième Municipalité, maintenant Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Foucher et St Joseph, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par John Brill, architecte, le 3 avril 1849 et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-douze pieds deux pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent actions du fonds d'hypothèque maintenant réduites à quatre-vingt-quatre actions du fonds d'hypothèque de la Banque des Citoyens de la Louisiane et attachées, acquises par le défendeur de F. L. Backhaus et Henry F. Sattlehaus, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera un billet d'action pour la somme de quatre cents piastres, échéant le 1er décembre 1883 et renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action sus-dit devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et un capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Mme Kelly, passé pardevant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 22 juillet 1854 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 mai—18,25—juin 1,8,15,19

Mme Odile R. Hero vs. Mme Kate M. Shaw et Henry Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7977.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Pitt, General Taylor et Prytania, et forme l'encoignure des rues Prytania et Constantinople. La dite portion de terre mesure cent pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds huit pouces, et face à la rue Prytania. La dite portion de terre consiste en la totalité des lots marqués [illegible] à dix huit inclusivement sur un plan fait par H C. Brown, voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant William M'C. Jones, notaire en cette ville, le huitième jour de février dix-huit cent soixante-neuf.

Acquis par la défenderesse Mme Kate M. Shaw, de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 février 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de sept billets tirés par la défenderesse, Mme Shaw, à son propre ordre et par elle endossés, et contresignés par son mari, en date du 12 janvier 1874, et payables, respectivement, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120 mois après leurs dates et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leurs dates jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 12 janvier 1874, et le restant du prix de l'adjudication comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26 30 juin 6 13 20 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Alexander Hill vs J. B. & L. C. Boudance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8251.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Julia et Girod, étant la moitié la plus près du lot No 100 et du lot désigné No 98 sur un plan de Joseph Pilié, en date du 13 décembre 1821, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 19 juin 1829; la dite portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. La dite propriété porte le No 213 de la rue Julie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23mai—23 30 juin 6 13 20 23

Michel Herber vs Robert Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8572.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme la Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-quatre, comprenant quatorze lots désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et borné par les rues Annunciation, Market, Richard, Constance et le Chemin Félicité et mesurant, plus ou moins, trois cents pieds de face à la rue Annunciation, deux cent quatre-vingts pieds de face à la rue Constance, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market, trois cent quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Richard et soixante pieds de face au Chemin Félicité. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs Ferd. Beer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7896.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certificat d'action du New Orleans Cotton Exchange, No 443, maintenant déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—juin 1 5 9

Mme Bridget Whalen, veuve de feu Patrick Redmond vs Mme Eliza Flanagan, femme séparée de corps et de biens de John H. Bohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7841.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Miro, St Louis et Tonti, désigné par le numéro vingt-et-un. Le dit lot forme l'encoignure des rues Conti et Tonti, et mesure vingt-sept pieds un pouce de face sur la rue Conti sur une profondeur et façade sur la rue Tonti de quatre-vingt-dix pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22,29—juin 5,12,19,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une grande et importante vente par le shérif civil, de tout le stock du magasin de chaussures en gros, situé au No 58 de la rue de la Douane.

E. V. Smith vs J. M. Adden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5487.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le MERCREDI, 13 juin 1883, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement tout le contenu et installations, etc, du magasin de chaussures en gros bien connu au No 58 de la rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en un stock très grand et bien assorti de chaussures, etc, et autres articles appartenant à ce genre d'affaires. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2,5,9,13

M. Shelly & Co vs Charles E. Batson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,540.—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, MERCREDI, 13 juin 1883, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

58 paquets de toile à drape maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2 5 9 13

Martha Churchill vs. H. C. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 8179.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 12 juin 1883, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Les meubles et effets mobiliers, etc., contenus sur les lieux No 424 rue St. Charles, d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
1er juin—1 8 12

Henry Dick vs. John Walker, tuteur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6572—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Royale ou Casacalvo, Pelopes ou Lesseps, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par Vergnes, ingénieur civil, le 29 mars 1837, déposé en l'étude de D. L. McCoy, anciennement notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de face à la dite rue Pelopes sur une profondeur de cent soixante-deux pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26 juin 2 5

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.

No 8534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—

La cession de biens faite par le demandeur, Andrew Downey, individuellement et comme membre de la maison Downey, Foucher & Co., est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. James Fahey, notaire en cette ville, le LUNDI, 11 juin 1883, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du demandeur et élire un syndic. Que M. J. H. Ferguson soit nommé avocat des créanciers absents; que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1883.

Signé: M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mai—22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

R. N. Lewis vs ses créanciers.

No 9653 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—

Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est décrété qu'une réunion des dits créanciers sera convoquée devant John G. Eustis, notaire, pour le SAMEDI, 23me jour de juin 1883, à 11 heures du matin; pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Que Thomas E. Kaiser, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1883.

Signé: W. T. HOUSTON, Juge.

Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24mai—3 22 juin

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROCQUE

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

Supériorité reconnue

Sans Odeur et sans Goût

MÉDAILLE D'ARGENT

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS

DUCHAMP, Pharmacien

Nouvelle-Orléans: Carrouché, Rivet, ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier et Troisième District.

Succession de Jean St-Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 5701.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, le 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, compris entre les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido, désigné par le numéro Trois sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 2me jour de février 1854, lequel plan porte le numéro vingt quatre dans le livre des plans numéro cinq, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds, entre lignes parallèles. Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet, et désigné comme lot numéro quatre, sur un plan de L. Bringier, voyer général, le 21 avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent-vingt et un pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, étant formée par la totalité du lot numéro dix-sept et d'une partie du lot numéro dix-huit de l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 29 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente quatre pieds sept pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Laneyrouse, le dit lot de terre est désigné par le numéro six sur un plan dressé par Pilié et Murray le 23 avril 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 23 avril 1870, et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Rocheblave, cent trente-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté qui la divise des lots cinq et sept, cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, puis dix-sept pieds six pouces et quatre lignes sur un angle droit sur une ligne qui s'étend vers la rue Onzaga, puis quatre pieds un pouce et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à et s'étendant vers la rue Dorgenois; et finalement, seize pieds huit pouces et quatre lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Onzaga.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Abe Hirsh vs. J. Schwabacher.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No. 8381.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, par et en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 10 et signé le 15 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville, composée des lots 18 et 19 et de 4 pieds du lot No 20 de l'îlet No 42, compris entre les rues Troisième, Cambronne, Madison et Zimple; la dite portion de terre mesure 64 pieds face à la rue Cambronne sur une profondeur de 12[illegible] pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district, dans l'îlet No 2013, lequel îlet est borné par les rues Première, Burthe, Adams et Hampson, et mesure 78 pieds face à la rue Première sur 152 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Adams, plus ou moins, et se composant des lots entiers désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur, daté le 27 mars 1852 et déposé en l'étude de B. Casas, notaire, d'une moitié du lot touchant au No 13, ou lot désigné par le No 14, du même plan, et de la moitié de la façade du lot désigné par le No 11 sur le même plan.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 p0/0 sera exigé, au moment de l'adjudication, pour rendre certaine la vente.

20mai—22 26 juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Savage, et de son épouse, née Roberts.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B, No 8448.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de la cour de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," en date du 14 mai 1883, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2ème District de cette ville, désignés par les Nos 123 et 124 du carré d'îlet 17 borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Rocheblave et Laharpe, lesquels se touchent, conformément à un plan de Zimpel, et mesurent, au pied américain, chacun, 29 pieds 9 pouces 7 lignes de face rue Dumaine sur des profondeurs suivantes, savoir:

Le terrain 123 mesure 132 pieds 7 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Rocheblave, et le séparant du terrain 122, le terrain 124 mesure 132 pieds 7 pouces 3 lignes sur la limite le divisant du terrain 123, et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes sur la ligne du côté de la rue Dorgenois, sur la ligne le séparant du terrain 125.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison confortable dans le Troisième District, rue Annette, entre Urquhart et Moralès.

Succession de Paul Pugo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 8199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme étant une partie du lot No 404 sur le plan original du nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Annette, Urquhart, Moralès et St-Antoine, mesurant 35 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 90 pieds, au pied américain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

24mai—24 juin 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District, No 98 rue Freret, entre Perdido et Gravier.

Succession de Louise Bassetti.

No 8,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale — SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1er mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par Pilié & Deponilly, ingénieurs civils, en date du 22 février 1866 et déposé en l'étude de Theo. O. Stark, notaire en cette ville, comme plan No 306 et mesurant 17 pieds 3 pouces de face à la rue Freret, sur une profondeur de 96 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage couvert en ardoises, ayant galerie de face, deux chambres et une cuisine à un étage avec deux chambres et galerie de côté et sur l'arrière, cuve, hangar et lieux d'aisance. La propriété porte le No municipal 98 rue Freret.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

3 mai—3 12 19 26 juin 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Thomas Howard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 9256.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux No 45 rue Royale — SAMEDI, 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 30 mai 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue London et les rues Libéral, Force et Nouvelle-Orléans désignés comme lots 2 et 4 dans l'îlet No 38, mesurant chacun 29 pieds 1 pouce de face à l'Avenue London sur une profondeur de 109 pieds 8 pouces et 6 lignes.

Termes et conditions—Cette criée à l'encan étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais d'encanteur, environ cent piastres ($100). L'acquéreur assumera, en plus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

1 juin—1 9 16

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété cottage à l'encan.

Près du dépôt du chemin de fer de la rue Claiborne.

Succession d'Andrew Jackson.

No 7746.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan.

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyra, Miro et Tonti, le dit lot ou portion de terre mesure 39 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Banks sur une profondeur de 165 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages en bois à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero jr, notaire.

29 mai—juin, 9,16,23 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement avantageux d'une propriété améliorée sur la rue Troisième, entre Baronne et Dryades.

Edward W. Wilson, syndic, etc., vs. John Hughes.

No 8044. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3me jour d'avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux portions de terre dans le 4me District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Baronne et Dryades, désignées comme suit:

1° Un terrain de 50 pieds de face sur la rue Troisième sur une profondeur de 125 pieds, et 2° un autre morceau de terre immédiatement dans le fond du terrain mesurant 50 pieds carrés.

Les bâtisses sont spacieuses. Un et trois étages étant en usage comme école.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date et toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être subdivisés en coupons de manière à satisfaire les intéressés; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Andry, notaire.

9 mai—9,13,19,26—2,9 juin

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Baumann, décédée, épouse William Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 3443.

Vente pour effectuer un partage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, 56 rue Royale—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D rendu le 1er juin 1883, et par le consentement du propriétaire de l'autre moitié indivise, sera vendue à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Delord, désigné par le No 334 du carré d'îlet borné par les rues Pensacola Landing, Euphrosine, Benton et Liberté; ledit terrain mesure 30 pieds de façade sur Pensacola Landing, 161 pieds de profondeur sur le côté du terrain contigu, No 333, et 150 pieds de profondeur du côté opposé.

Cette propriété est la même qui fut acquise par William Wagner de sur William Hinuf, le 28 mars 1864, par acte passé pardevant Hugh Madden, alors notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à crédit de un et deux ans, à partir de la date de l'adjudication. L'acquéreur devra fournir ses billets garantis par hypothèque, avec toutes les clauses usuelles et assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera requis sur le montant de la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30 juillet 7

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

Léon Demoruelle vs Mme Veuve H. Demoruelle et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 6973.

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 38 rue Royale—Il sera vendu, à l'encan, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans l'hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement rendu le 26 avril 1883 et signé le 2 mai 1883, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, [illegible] et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 2 et mesurant, au pied américain, 35 pieds 8 pouces de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de [illegible]. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises, avec grandes chambres bien finies, cuve, puits, bâtisses dans le fond, etc., connue comme le No 247 de la Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme le No 136 et mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible], entre la Promenade Carondelet et St Pierre, 31 pieds 8 pouces et 1 ligne dans le fond, 124 pieds 4 pouces et 8 lignes sur un côté, 113 pieds 8 pouces et 11 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 139. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, cuve, etc.

3° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 28, borné par les rues Law, Kentucky, Pelopes et l'Avenue Florida, lequel lot est de 29 lots, mesure, au pied américain, 207 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Law et à l'Avenue Florida, par 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face aux rues Pelopes et Kentucky.

4° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues St-Antoine et St Jean-Baptiste, mesurant 30 pieds de face sur la rue St-Antoine, 120 pieds de profondeur et face sur la rue St-Jean-Baptiste et 120 pieds de profondeur de l'autre côté sur une ligne irrégulière; 60 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations consistent en une maison en bois, bâtisses dans le fond, &c.

Conditions—1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque et lien du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F D. Seghers, notaire.

9 mai—9,19,26—juin 2,9

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

A l'encoignure des rues Jersey et Berlin.

Succession de Mme Margaret Chevalley.

No 7688—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 23 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 14 mai 1883, dans la dite succession, de la propriété ci-après décrite: à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Berlin et l'Avenue Napoléon, mesurant 60 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 91 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jersey et Berlin, et se compose de la portion de façade et d'une grande partie des lots désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire, comme il appert en se référant à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 25 octobre 1876 - Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19mai—19 23 26 juin 2 9 16 23

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—No 9170.

J. A. D'Hémécourt vs. ses créanciers.

PAR VINCENT & CO., Encanteurs—LUNDI, 11 juin 1883, à 10:30 A. M., au Magasin Rouge No 3, Marché Français, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9170, en date du 30 mai 1883, dans l'affaire de J. A. D'Hémécourt vs. ses créanciers—

Le stock entier de marchandises sèches, notions, bonneterie, articles de toilette, contenu dans le Magasin Rouge No 3, aussi installations, comptoirs.

Egalement le droit d'occuper le dit magasin, sans loyer, jusqu'au 31e jour d'octobre 1884, sujet aux conditions du bail passé le 28 septembre 1881 entre J. A. D'Hémécourt et Mme E. G. Levis.

Le bail sera adjugé au plus fort enchérisseur. L'acquéreur du bail devra payer sur les lieux 25 0/0 du montant de son enchère.

1 juin—1,6,11

Economie de 16,800 fr.

QUINA LAROCHE

ELIXIR VINEUX

Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.

PARIS, 20 & 22, RUE DROUOT & [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

No 170 rue Orléans, entre Marais et Villeré, en face du Marché Tremé, et faisant face à la rue St-Pierre.

Succession de Wm Mattle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8380—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mai 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet No 56, borné par les rues St-Pierre, Orléans, Marais et Villeré, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans, la même façade de 28 pieds 5 pouces à la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, un corridor au centre, deux chambres sur chaque côté du corridor qui fait face à la rue Orléans, et portant le numéro 170 de la rue Orléans, et bâtisse en bois, etc., faisant face à la rue St-Pierre et portant le numéro 215 de la rue St-Pierre. La propriété ci-dessus décrite est la même qui a été acquise par le dit Wm Mattle de Joseph Joubert, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre 109 folio 14.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et pour le reste l'acquéreur aura à fournir ses billets à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devront être assurées par l'acquéreur en faveur du porteur des billets, avec cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite, les billets devront être garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété avec la clause de non aliénation et l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 9.

Propriété améliorée, rue Girod, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Charles Shereck ou Shiereck.

No 8570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—MARDI, le 26 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1883, pour le compte de la susdite succession—

Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, maintenant Villeré, St-Jean-Baptiste, St Ferdinand et Port. Le dit morceau de terre mesure à une distance 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Port, 29 pieds de face à la rue Port sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 54 pieds 10 pouces.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur la dite propriété. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de garantie, assurance, droit de poursuite judiciaire. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement du montant des billets. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant, s'il le désire.

Les taxes de l'année courante, 1883, devront être payées par l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26mai—26 juin 2 9 16 23 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ann Vairin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8735—Division B.—Attendu que Mme Mary Hoey femme de Edward Frichie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mme Ann Vairin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Ignatius Auth et Margaret Sherer, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8744 — Division E—Attendu que Annie Auth, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Ignatius Auth et Margaret Sharer, décédés intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 juin—2 6 10

Succession de George Conte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6912 — Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia O'Sullivan Conte, administratrice et tutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29mai—2 7 juin.

Succession de Félix Rieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7226—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Barbara Riegle, veuve de Félix Rieger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1,5,10

Succession de Hermann Extenstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7274—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha Extenstein, femme de Christ Syvel, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK Greffier.
1 juin—1 5 10

Succession de Janet Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8,736—Division D.—Attendu que David Stewart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Janet Stewart, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1, 5, 10.

Succession de John S. Ludlow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7605 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Clay Ludlow, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
31 mai—31 5 9 juin

Succession de Samuel M. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8758 — Division E—Attendu que Mme Delia Joyce (née Quigly), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel M. Joyce, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juin—1 5 10

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES au Cannabis Indica de GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phthisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne ET DANS LES PHARMACIES.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient: les Mauvaises digestions; les Nausées et Renvois de gaz; les Crampes d'estomac; les Gonflements d'estomac; les Gastrites; la Migraine; les Gastralgies; les Maladies de foie. Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit: les Bronchites, les Catarrhes, la Consomption, la Phthisie, et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Alimentation — Nutrition

VIN de Chapoteaut A LA PEPTONE PEPSIQUE

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques, aux malades de l'estomac, aux phtisiques, aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc. Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION au MATICO GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

PHOSPHATE de FER de LERAS Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes les indispositions auxquels sont sujettes les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne et dans les principales pharmacies

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie, Phns 8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

SIROP & VIN de DUSART au Lacto-Phosphate de Chaux

Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement: aux Enfants pâles, aux Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent, aux Femmes délicates, aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse du lait, dans les [illegible] des jeunes Enfants, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis, dans les Maladies de Poitrine, dans les Digestions laborieuses, dans l'Inappétence, dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des Forces, dans les Fractures, pour la reconsolidation des os, dans la Cicatrisation des Plaies.

Dépôt chez tous Droguistes & Pharmaciens

Migraines.—Maux de Tête

GUARANA de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.

Dépôt: 8, Rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le Phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VERITABLE PURGATIF LEROY En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre:

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY 51, RUE DE SEINE, PARIS

ANNONCES PARISIENNES

M. E. Garlin, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.
C'est à M. E. Garlin par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. Garlin.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (2. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Drocourt, Bogel, Mausel et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES

LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérisons en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES du Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38 rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Ce CARROUCHE et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878

GRANDE MÉDAILLE D'OR Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur (8 Médailles)

Salicylate de Soude et Acide Salicylique

POULENC & WITTMANN

Paris—7, rue Neuve-Saint-Merri, 7—Paris

Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisie, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

ARSÉNIATE D'OR Dynamisé du Dr ADDISON

Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants. Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui le rendent supérieur au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin

Dépot général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Ce CARROUCHE et dans toutes les pharmacies.

SAVONS Ad MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Sucr.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs. Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron. Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (additionnée [illegible]).
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie [illegible]
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN ET

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes

Une première insertion	$2 00
Chaque insertion subséquente	1

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et au départ pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

CHARTRES